



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1975-1976

7 MAI 1976

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976**

— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. P. BERTRAND**

(1) Voir Doc. Conseil 4-V (1975-1976) - Nos 1 et 1 (Annexe).

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du secteur Santé publique et Famille du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de 1976 a débuté devant votre commission de la Politique générale le 2 décembre 1975. La discussion s'est achevée le 4 mai 1976 ⁽¹⁾.

Après une première discussion générale le 2 décembre 1975, et conformément aux articles 49 à 53 du règlement d'ordre intérieur du Conseil, votre commission a envoyé les articles du secteur Santé publique et Famille aux commissions spécialisées compétentes, en l'occurrence la commission de l'Enseignement et la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente.

Le présent rapport a été établi d'après les phases successives de la procédure qui a été suivie; il comprend les deux parties suivantes :

1° Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi aux commissions spécialisées;

2° Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes.

1. Discussion générale préliminaire devant la commission de la Politique générale et envoi aux commissions spécialisées

Le représentant du ministre fait un exposé général sur le secteur Santé publique et Famille du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976 (cf. annexe 1).

Un membre constate que le crédit prévu à l'article 12.41 (information en matière de contraception) est le même qu'en 1975. Cela signifie-t-il que les objectifs ont été atteints? Si c'est le cas, est-il possible de connaître les résultats? Le membre demande encore si la réédition des brochures sur la contraception a été réalisée et si un texte pourra être mis à la disposition des membres du Conseil.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission : MM. Grafé (président), André, Barbeaux, Clerfayt, Cristel, Defosset, Dehousse, Delhay, Deruelles, Desmarests, Falize, Gillet J., Gillet R., Gondry, Helguers, Hubin, Janssens, Mme Lassance-Hermant, MM. Maes, Massart, Mathot, Parisi, Risopoulos, Scokaert et Bertrand (rapporteur).

Ont assisté aux travaux :
M. Van Aal, ministre de la Culture française et un représentant du ministre de la Santé publique et de la Famille.

Le représentant du ministre déclare qu'il fera parvenir la réponse au rapporteur (cf. annexe 2).

Un commissaire pose ensuite deux questions relatives à l'ensemble du secteur :

1° Il souhaiterait connaître la part occupée dans l'ensemble du budget par le secteur, sous forme de pourcentage;

2° Il souhaiterait connaître pour le secteur la proportion des crédits réservés à la communauté culturelle française de Bruxelles. Il demande aux services du Conseil culturel de faire, comme pour 1975, le relevé des articles qui prévoient les quotités pour Bruxelles.

Le pourcentage du secteur Santé publique et Famille par rapport à l'ensemble du budget des affaires culturelles de 1976 est de 5,19 p.c. (en tenant compte des crédits dont la dépense est effectivement prévue pour 1976, c'est-à-dire des crédits non dissociés et des crédits d'ordonnement).

Le relevé des articles qui prévoient les quotités pour Bruxelles est repris en annexe (cf. annexe 3).

Sur proposition du président, la partie I - Enseignement du secteur Santé publique et Famille est envoyée à la commission de l'Enseignement pour avis. La partie II - Education permanente du secteur est envoyée à la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente.

2. Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes

1. Avis des commissions de l'Enseignement et de la Jeunesse et de l'Education permanente.

Au nom de la commission de l'Enseignement, M. Gramme, rapporteur, donne lecture de l'avis émis par cette commission sur la partie I - Enseignement du secteur (cf. annexe 4).

Au nom de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente, M. Maes, rapporteur, donne ensuite lecture de l'avis émis par la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente du secteur (cf. annexe 5).

2. Discussion générale et discussion des articles.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale et la discussion des articles sont closes.

3. Votes sur les articles et sur l'ensemble du secteur.

Les articles et l'ensemble du secteur sont mis aux voix et adoptés par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, conformément à l'article 17, § 3 du règlement d'ordre intérieur du Conseil.

La commission a déclaré faire confiance, pour la rédaction du rapport, au président et au rapporteur.

Le Rapporteur,
P. BERTRAND.

Le Président,
J.-P. GRAFE.

Exposé du représentant du ministre
en séance de la commission de la Politique générale
 (2 décembre 1975)

Le projet de budget des dotations culturelles 1976 prévoit en faveur du secteur Santé publique et Famille un crédit global de 312,1 millions de francs de dépenses courantes et 100 000 francs de dépenses de capital.

Le projet de décret qui est soumis à la commission tend à préciser la destination de ces crédits.

Examen par article

Article 12.43

Inspection médicale scolaire : 269 700 000 francs, dont 47 millions pour Bruxelles-Capitale.

Crédits basés sur les prévisions 1976, compte tenu des dépenses réelles de l'année scolaire 1974-1975.

Article 33.41

La dépense de 600 000 francs concerne les frais d'instruction et d'allocations d'études allouées aux orphelins des victimes de la guerre (loi du 28 juin 1956). L'estimation a été établie sur base des frais réels 1974 (100 000 francs pour Bruxelles-Capitale).

Article 12.41

Information en matière de contraception : 10 300 000 francs - même crédit qu'en 1975 (dont 4 millions pour Bruxelles-Capitale).

Article 12.45

Frais d'entretien de l'Auberge de Jeunesse à Virelles : 900 000 francs. Même crédit qu'en 1975.

Article 12.47

Contrôle médico-sportif : 13 100 000 francs dont 4 millions pour Bruxelles-Capitale.

Ces crédits sont destinés :

1. Au contrôle des cyclistes mineurs d'âge;
2. Au contrôle des boxeurs;
3. Au contrôle sportif de masse.

Article 33.45

Huit millions dont 3,3 millions pour Bruxelles-Capitale. Cet article prévoit les subsides pour des cours, conférences et journées d'études en vue de promouvoir l'éducation familiale.

Cette dépense est calculée sur base des activités des années précédentes sur les tarifs de l'arrêté royal du 11 mars 1974 (500 francs pour un débat, 2 000/2 500 francs par journée d'étude, 1 000 francs par participant à une session de formation) : 8 000 000 de francs.

Article 01.01

Neuf millions cinq cent mille francs.

Le budget contient aussi un crédit provisionnel destiné à couvrir les augmentations des dépenses dues à l'index. Le crédit est en ordre principal destiné à l'inspection médicale scolaire.

Dépenses de capital

Article 74.03

Achat de mobilier pour l'Auberge de Jeunesse de l'Etat à Virelles : 100 000 francs.

Article 12.41

Information en matière de contraception

Première question

Le montant inscrit est le même qu'en 1975. Cela signifie-t-il que les objectifs ont été atteints ? Si c'est le cas, est-il possible de connaître les résultats ?

Réponse du ministre

Le comportement contraceptif est déterminé par des attitudes qui évoluent lentement. C'est la raison pour laquelle le montant inscrit au budget de 1975 a été repris dans le budget 1976.

Il n'est guère aisé d'évaluer, dès à présent, les résultats obtenus par le complément d'information en matière de contraception.

A l'heure actuelle, le Centre d'information de la population et de la famille effectue deux enquêtes sur la fécondité.

La première est une enquête *nationale*, à passages répétés (1966-1971-1976).

Il s'agit d'abord de rechercher les facteurs sociaux, économiques, culturels, associés à la constitution de la descendance. Les questions essentielles, à cet égard, portaient sur les nombres d'enfants *attendus* et sur les nombres d'enfants *désirés*. Mais l'incidence de la stérilité était mesurée et la diffusion de pratiques contraceptives était relevée.

Il faut dire que cette enquête a été la première du genre menée en Europe sur une base probabiliste. Elle nous a permis de recueillir des éléments d'information d'une très grande richesse.

Elle est, en outre, particulièrement adaptée à l'étude du changement, puisqu'elle a été conçue (et c'est la première à l'avoir été sur une base nationale) comme consistant en passages répétés. C'est-à-dire qu'une fraction des répondants de 1966 ont été revus en 1971 et le sont encore en 1976 et qu'ils sont réinterrogés à l'aide de questionnaires dont une partie est fixe. Chaque personne réinterrogée est ainsi amenée à indiquer, à plusieurs reprises, sa position — notamment sur le nombre d'enfants qu'elle compte avoir, etc.

L'analyse des résultats est particulièrement complexe, puisqu'elle doit se faire cas par cas, pour toute une série de caractères.

L'enquête a donné lieu à plusieurs publications.

Les publications 1 à 7 sont réunies en un seul volume.

1. J. MORSA, Une enquête nationale sur la fécondité. I. Présentation, Population et Famille, n° 13.
2. J. MORSA, II. Stérilité — Pratiques contraceptives 1966-1971, Population et Famille, n° 20.
3. J. MORSA et G. JULEMONT, III. Pratiques contraceptives 1966-1971, Population et Famille, n° 25.
4. J. MORSA et G. JULEMONT, IV. Attentes et Souhaits (1966), Population et Famille, n° 26-27.
5. J. MORSA, V. Diffusion de la contraception orale (1971), Population et Famille, n° 29.
6. P. GUILMOT, VI. Conduites contraceptives des couples belges et américains — Une application de l'analyse de dépendance, Population et Famille, n° 33.
7. P. GUILMOT, VII. La parité attendue (1966) — Une analyse des cheminements de causalité, Population et Famille, n° 35.
8. G. JULEMONT, VIII. La stabilité des attentes — Une analyse longitudinale 1966-1970, première partie, Population et Famille, n° 37 (à paraître).
9. G. JULEMONT, cfr. 8, deuxième partie, Population et Famille, n° 38 (à paraître).
10. P. GUILMOT, IX. Orientations des couples belges à l'égard de la fécondité : résultats d'ensemble 1966-1970, Population et Famille, n° 38 (à paraître).
11. P. GUILMOT, X. La distorsion entre familles attendue, souhaitée et idéale : essai de recherche causale 1966, Population et Famille, n° 38 (à paraître).
12. P. GUILMOT, N. LIPNER, G. JULEMONT, XI. Facteurs de différenciation des valeurs dimensionnelles de la famille 1966-1970 : une analyse de classification multiple, (en préparation).

La deuxième est une enquête sur les femmes âgées de moins de trente ans. Il s'agit d'une enquête nouvelle, mais dont la définition a été faite en tenant compte du découlement de l'enquête nationale.

(C'est ainsi qu'ont été prévues certaines comparaisons entre jeunes femmes d'aujourd'hui et celles qui avaient moins de trente ans en 1966.)

Elle inclut des questions sur la vision que l'on se fait du couple et de la famille, sur le travail des femmes, — en liaison avec la fécondité. Elle comprend également certaines mesures nouvelles (Echelles de Coombs).

Le sondage couvre toute la partie francophone du pays. Il est en cours d'exécution.

Deuxième question

Pour les brochures destinées au public, a-t-on prévu une réédition à l'occasion de laquelle la mauvaise traduction qu'est l'édition française de cette brochure serait remplacée par un meilleur texte français ?

Réponse du ministre

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire à l'honorable membre de la Chambre des Représentants, M. Defosset, lorsqu'il m'avait posé la même question, la version française

de la brochure éditée par le département, « Contraception et parenté responsable », a été rédigée par les membres francophones de la commission multi-disciplinaire installée à cette occasion et sa publication s'est effectuée à ce moment-là, sous la co-autorité de mon collègue des Affaires wallonnes, adjoint à la Santé publique.

La supervision du travail a été effectuée exclusivement par un personnel francophone.

En ce qui concerne les fautes d'orthographe que contenait la brochure initiale, celles-ci ont été corrigées lors d'une nouvelle impression.

Quant au texte lui-même, je n'ai pas voulu y toucher, étant donné — comme je l'ai déjà dit — qu'il m'a été présenté par les membres francophones de la Commission de rédaction et que je craignais qu'une nouvelle rédaction ne trahisse l'orientation que ses auteurs ont voulu lui donner.

Je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion pour faire connaître la distribution qu'a connue cette brochure jusqu'à ce jour : dans la seule région francophone du pays, 320 000 exemplaires ont été distribués jusqu'à présent et, dans la région néerlandophone, 510 000 exemplaires.

J'ai le plaisir d'annoncer également qu'à présent une version allemande de cette brochure est disponible et que des efforts sont accomplis en vue de la diffuser dans d'autres langues encore, plus spécialement à l'intention de la population étrangère vivant en Belgique.

Relevé des articles du secteur
qui prévoient la quotité pour Bruxelles

(En millions de francs)

N° document et secteur	Libellé	Crédit 1976	Quotité bruxelloise
4-V (1975-1976) n° 1	Partie I — <i>Enseignement</i>		
Santé publique et Famille	Section I — <i>Santé publique</i>		
Titre I	Chapitre I		
Dépenses courantes	Article 12.43. — Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire	269,7	47,0
	Chapitre III		
	Article 33.41. — Prise en charge par l'Etat de frais d'instructions visés par la loi du 28 juin 1956	0,6	0,1
	Partie II — <i>Education permanente</i>		
	Section I — <i>Santé publique</i>		
	Chapitre I		
	Article 12.42. — Information en matière de contraception	10,3	4,0
	Article 12.45. — Travaux dans l'auberge de jeunesse de Virelles	0,9	—
	Article 12.47. — Dépenses en matière de contrôle médico-sportif	13,1	4,0
	Section II — <i>Famille</i>		
	Chapitre III		
	Article 33.45. — Subsidés aux associations organisant des cours, conférences et journées d'étude en vue de promouvoir l'éducation familiale	8,0	3,3
	Partie IV — <i>Divers</i>		
	Article 01.41. — Crédit provisionnel	9,5	non indiquée
Titre II	Partie II — <i>Education permanente</i>		
Dépenses de capital	Section I — <i>Santé publique</i>		
	Chapitre VII		
	Article 74.03. — Achat de mobilier. — Auberge de jeunesse de l'Etat	0,1	—
	Total des articles pour lesquels une répartition de la quotité a été effectuée	302,7	58,4

AVIS

de la commission de l'Enseignement
présenté à la commission de la Politique générale
par M. G. Gramme

La commission de l'Enseignement a consacré ses réunions du 21 janvier et du 3 février 1976 à l'examen des crédits d'enseignement du secteur Santé publique et Famille du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976 (1).

Exposé du représentant du ministre

Les dépenses courantes prévues à la partie I, Enseignement, s'élèvent à 270 300 000 francs. Ces crédits sont répartis sur deux articles :

Article 12.43. — Inspection médicale scolaire (enseignement subventionné) pour laquelle sont prévus 269 700 000 francs dont 47 000 000 destinés à Bruxelles-Capitale. Par comparaison à 1975, il y a une augmentation de 16,25 p.c. Les calculs sont basés, d'une part, sur une estimation des examens cliniques généraux, des inspections somatiques, des épreuves cuti et des radiographies, et, d'autre part, sur les tarifs qui ont été fixés par la réglementation en la matière, notamment des subventions forfaitaires et des subventions-traitements.

Article 33.41. — Prise en charge par l'Etat des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins des victimes de la guerre conformément à la loi du 28 juin 1956. Pour cette dépense, un crédit de 600 000 francs a été prévu.

Par rapport à 1975, il est en diminution de 200 000 francs, compte tenu des nécessités réelles.

Discussion générale
et discussion des articles

Ces crédits n'ont pas donné lieu à discussion.

Vote

Les articles et l'ensemble des crédits d'enseignement du secteur Santé publique et Famille, mis aux voix, ont été adoptés par 9 voix pour et 2 contre.

La commission a décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur,
G. GRAMME.

Le Président,
L. HANNOTTE.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Hannotte (président), Beauthier, Bourgeois, Busieau, Degroeve, Mme Godinache-Lambert, MM. Guillaume, Hansenne, Lacroix E., Lausier, Lernoux, Mme Mathieu-Mohin, MM. Olivier E., Pierret, Remacle L., Sweet, Thomas et Gramme (rapporteur).

A V I S

de la commission de la Jeunesse et de l'Education permanente
présenté à la commission de la Politique générale
par M. G. Maes

La commission a examiné, le 24 février 1976, le secteur Santé publique et Famille (partie II - Education permanente) du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976 (1).

Exposé du représentant du ministre

Le représentant du ministre expose les grandes lignes du budget 1976 du secteur (voir addendum I).

Discussion générale et discussion des articles

Article 12.41

Un membre aimerait obtenir quelques détails sur l'organisation des séances d'information à la contraception.

Le représentant du ministre rappelle que le crédit sert à subsidier des cycles de formation et de perfectionnement, des réunions d'information et l'édition de publications. La liste des activités subsidiées en 1975 sera jointe au rapport (voir addendum II), ainsi que les chiffres relatifs aux publications éditées par le département (voir addendum III).

Articles 12.45 et 12.47

Ces articles ne suscitent pas d'observations.

Article 33.45

Un commissaire demande la raison de la diminution du crédit prévu à cet article.

Le représentant du ministre explique que cette amputation est le résultat d'une simple constatation : les crédits ne sont jamais épuisés. Les 8 millions sollicités seront plus que suffisants pour 1976.

Un autre membre se demande si cette situation n'est pas due à un manque de publicité. Il est anormal que des crédits restent inutilisés dans un domaine aussi important. L'explication vient peut-être de la lourdeur de la procédure : les organisations ignorent bien souvent où s'adresser pour obtenir des subventions.

Le représentant du ministre admet que la procédure administrative soit parfois très lourde. Cependant, les besoins en cette matière avaient été surévalués lors de la première inscription au budget.

Une ample information sur les possibilités qu'offrent les crédits prévus à cet article et une simplification de la procédure pourraient être envisagées; sans doute faudrait-il également augmenter l'intervention de l'Etat.

Un membre pense qu'une augmentation des crédits prévus à cet article est effectivement nécessaire pour démocratiser cette forme d'éducation permanente.

Les activités subsidiées du chef de l'article 33.45 du budget sont réglées par l'arrêté royal du 11 mars 1974, explique le représentant du ministre. Les chiffres relatifs à l'année 1975 seront joints au rapport (voir addendum IV).

Article 74.03

Cet article ne suscite pas d'observations.

Vote

Les articles et l'ensemble des crédits du secteur éducation permanente sont adoptés par 12 voix contre 1.

La commission déclare faire confiance, pour la rédaction de l'avis, au président et au rapporteur.

Le Rapporteur,
G. MAES.

Le Président,
G. CLERFAYT.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Clerfayt (président), Barbeaux, Bourgeois, Fiévez, Gillet J., Herbage, Mme Lassance-Hermant, MM. Lernoux, Mathot, Plasman, Mme Ryckmans-Corin, MM. Sondag, Stassart, Mme Verdin-Leenaers et M. Maes (rapporteur).

Ont assisté aux travaux :

Un représentant du ministre de la Culture française et un représentant du ministre de la Santé publique et de la Famille.

Exposé du représentant du ministre

Les dépenses courantes prévues à la partie II — Education permanente du projet de budget 1976 du secteur Santé publique et Famille s'élèvent à 32,3 millions de francs.

Ces dépenses sont réparties sur les articles suivants :

*Information en matière de contraception :
article 12.41*

Un crédit de 10,3 millions de francs dont 3 millions pour Bruxelles-Capitale.

La subvention de cette activité est régie par l'arrêté royal du 10 décembre 1974. Les subsides sont octroyés pour :

1. Des cycles de formation et de perfectionnement destinés aux conférenciers et aux animateurs : 25 000 francs par cycle (tous frais inclus);

2. Des réunions d'information, organisées par des organismes agréés : par réunion 1 500 francs; 500 francs frais généraux; 200 francs matériel didactique (film ou diapositives); 500 francs conférences; 300 francs animateur ou deuxième conférencier;

3. Des publications : 0,02 francs par page in 4°.

L'Etat a aussi publié des brochures, notamment une brochure destinée au grand public et une brochure réservée aux médecins, pharmaciens, accoucheuses, infirmières et assistantes sociales.

Travaux dans les auberges de jeunesse construites par le département et appartenant à l'Etat : article 12.45

Le crédit de 900 000 francs est destiné à des frais d'entretien et de réparation dans l'auberge de jeunesse de Virelles.

Article 12.47

Cet article prévoit pour les dépenses en matière de contrôle médico-sportif un crédit de 13 100 000 francs dont 4 millions pour Bruxelles-Capitale.

Ces crédits sont destinés :

1. Au contrôle des cyclistes mineurs d'âge;
2. Au contrôle des boxeurs;
3. Au contrôle sportif de masse.

Article 33.45

Les crédits prévus à cet article doivent couvrir les dépenses pour des cours, conférences et journées d'études en vue de promouvoir l'éducation familiale. Ils sont calculés sur base des activités des années précédentes et des tarifs établis par l'arrêté royal du 11 mars 1974 (c'est-à-dire pour un débat : 2 000 ou 2 500 francs par journée d'étude; 1 000 francs par participant à une session de formation).

Le montant prévu est de 8 millions de francs, dont 3,3 millions pour Bruxelles-Capitale.

✻

Comme dépenses de capital, le seul crédit inscrit au projet de budget concerne une dépense de 100 000 francs destinée à l'achat de petit matériel et de mobilier pour l'auberge de jeunesse de l'Etat à Virelles.

Article 12.41
Information en matière de contraception
Activités en 1975

Dénomination	Nombre de réunions	Nombre de participants
A. Wallonie		
<i>a) Formation</i>		
2009 — Ligue des familles	1	49
P.F. — Fédération belge pour le planning familial et l'éducation sexuelle	3	58
Total	4	107
<i>b) Information</i>		
2003 — Vie féminine	14	318
2005 — Centre d'éducation à la famille et à l'amour	5	103
2009 — Ligue des familles	7	269
2011 — Ecole des parents et éducateurs	10	1 014
8000 — Centre pluraliste familial	7	124
8006 — La famille heureuse	43	1 325
8014 — Information et orientation du couple	6	105
8020 — Union heureuse	6	177
8044 — Centre de consultations conjugales de Verviers	2	49
8064 — Centre de promotion conjugale et familiale des femmes prévoyantes socialistes	2	62
8069 — La famille heureuse	12	587
8076 — La famille heureuse (Tournai)	6	203
Total	130	4 336
B. Bruxelles		
<i>a) Formation : pas de réunions.</i>		
<i>b) Information</i>		
2003 — Vie féminine	1	30
2005 — Centre d'éducation à la famille et à l'amour	42	782
2011 — Ecole des parents et éducateurs	1	30
8000 — Centre pluraliste familial	41	692
8005 — La famille heureuse	82	1 379
8014 — Information et orientation du couple	7	130
Total	174	3 043

Article 12.41

Information en matière de contraception

Brochures éditées par le gouvernement (au 30 décembre 1975) :

	Brochures pour le public	Brochures pour les médecins, etc.
Edité	370 000	30 000
Distribué	314 664	23 896

Brochures subsidiées par le gouvernement (en 1975) :

Néant.

Article 33.45

Subsides aux associations organisant des cours, conférences et journées d'études en vue de promouvoir l'éducation familiale

	Région wallonne			Bruxelles			Total		
	Nombre		Subsides	Nombre		Subsides	Nombre		Subsides
	Demandé	Accepté		Demandé	Accepté		Demandé	Accepté	
Cours et conférences	3 441	3 318	1 659 000	773	759	379 500	4 214	4 077	2 038 500
Journées d'études avec logement	136	136	272 000	54	49	98 000	190	185	370 000
Journées d'études sans logement	17	13	32 500	6	6	15 000	23	19	47 500
	Total : 1 963 500			Total : 492 500			Total général : 2 456 000		